

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 65 (1956)
Heft: 5

Artikel: "Rouge français!"
Autor: Francken, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«ROUGE FRANÇAIS!»

Un récit inédit par le docteur WILLIAM FRANCKEN

Il y a trois sortes de tuberculeux dangereux: l'ignorant, le négligent et le cynique.

Dans l'échelle des valeurs morales il y a un abîme entre ces trois cas. L'ignorant est un innocent; les seuls coupables sont ceux qui auraient dû le renseigner et qui ne l'ont pas fait. Pour le négligent, nous plaiderons demi-coupable, soit coupable avec circonstances atténuantes. Il n'en est pas moins dangereux, d'une espèce fréquente comme la médiocrité. C'est pour elle qu'a été inventée la propagande, cette sœur trop raisonnable de la foi. Le cynique est rare, comme le bison d'Europe. Nous voudrions pouvoir affirmer qu'il tend lui aussi à disparaître; mais l'alcool — si bien protégé dans notre bonne démocratie — en perpétue l'espèce...

Nous en avons en un, il y a plus de vingt ans, au Pavillon. Il nous venait de Haute-Savoie, qui nous envoie par ailleurs tant d'hommes sympathiques. Son nom, pourquoi le taire, puisqu'il est mort? Le même que celui d'un peintre renommé: Millet. Il nous fut expédié d'urgence, en pleine hémoptysie. Peu de choses épouvantent comme la vue du sang. Un malade qui saigne est prêt à tout, aux actes de courage, à l'obéissance passive. La durée dans le traitement, il l'accepte comme monnaie d'échange contre cette autre durée qui est celle de la vie! Vivre, être encore, il n'y a pas d'autre pensée, il n'y a pas d'autre préoccupation chez un être affolé qui accepte même la souffrance, pour vue qu'il soit, et qu'il dure!

Millet, donc, supporta sans sourciller le pneumo-thorax qui lui sauva la vie. L'hémorragie s'arrêta. L'espoir revint, et avec lui l'oubli de la frayeur passée. Il avait supplié: « Qu'on me sauve la vie! Que Dieu me soit en aide! » Et bientôt il déclara: « J'ai bien su me tirer d'affaire! » « Passato il pericolo, dimenticato il santo », dit un proverbe italien. Seule la capacité d'oubli dépasse la capacité d'espérance.

Notre Millet se sauva, sans dire merci. Il se remit à boire, sans mesure. Et naturellement il rechuta, mais sans hémoptysie, cette fois. Plus question de se soumettre à aucun contrôle, à aucune discipline. Il crachait, crachait à longs jets empoisonnés, devant lui, n'importe où; de préférence sur les quais de la gare ou sur les allées des promenades publiques, là où jouent les petits enfants. Il crachait avec joie, exprès: « Puisque j'ai cette maladie, je ne sais pas pour quoi les autres ne l'auraient pas aussi! »

Le préfet fut alerté. Il fit faire une enquête, confiée au gendarme François-Louis, bonhomme tout rond, qui me manquait pas de finesse. Deux délits, la contamination voulue de son prochain,

et l'ivrognerie, celui-ci déterminant celui-là; le premier, très réel en fait, mais très délicat à établir, sans preuves tangibles à l'appui; le second, étalé aux yeux de tous, mais trouvant souvent une indulgence extraordinaire. Le buveur a de subtiles protections dans le monde politique. L'attaquer sur le terrain de la boisson, c'est risquer des retours de flamme. On a beau être gendarme, on ne veut pas s'exposer au ridicule. Il fallait donc trouver le défaut de la cuirasse, brandir un argument-massue qui l'emporterait sur tous arguments d'avocat. François-Louis sourit dans sa moustache en rédigeant son rapport. Il avait déjà signalé les principaux faits; le voici devant l'accusation majeure, accablante, sans réplique. De sa belle écriture ronde, il écrit: « Le nommé Millet — d'après des témoignages certains — se saouïe avec du rouge français! »

L'affaire marcha rondo. Millet fut appréhendé et conduit incontinent à la frontière. François-Louis conclut: « Que les Français se débrouillent avec leur gaillard! Ça leur apprendra à faire concurrence à nos vigneron! »

LES ECHANGES MER-MONTAGNE

Dans le cadre des échanges « mer-montagne » et avec l'aide financière qu'a permis d'apporter, cette année encore, la vente en Suisse romande du mimosa, nos sections romandes ont assuré l'arrivée et le départ de nombreux enfants participant à des colonies de vacances.

Environ 230 petits Cannois — dont un certain nombre d'hôtes du « Rayon de soleil » de Cannes, auxquels s'étaient joints d'autres enfants du « Rayon de soleil » de Pomeyrol — sont arrivés à Genève le 30 juin pour être placés en Suisse romande pendant les mois de juillet et d'août. Leur départ aura lieu le 31 août. Le secrétariat de la section genevoise a organisé les convois et la répartition des enfants.

Du côté suisse romand, une quarantaine de fillettes sont parties le 2 juillet pour la colonie de St-Léon, à Cannes; elles en reviendront le 31 juillet. Un nombre égal de garçons les y remplaceront du 2 au 21 août. Le « Rayon de soleil » de Cannes accueillera pendant le même temps et en deux fois une vingtaine de petits pensionnaires de chez nous qui passeront également quatre semaines au bord de la mer. En outre, une trentaine d'autres enfants de chez nous ont pu être placés en montagne pour un mois soit en juillet soit en août par la Croix-Rouge genevoise.

La Croix-Rouge neuchâteloise, de son côté, verra 86 enfants de Cabourg passer le mois de juillet à la colonie de Vaumarcus. En échange, 43 fillettes suisses romandes se rendront à la colonie de Cabourg du 5 juillet au 4 août, et 43 garçons du 6 août au 5 septembre.